

BAC Professionnel Services aux Personnes et Animation dans les Territoires

Formation en 3 ans modulable
50% en centre de Formation - 50% en entreprise

Les conditions d'admission

- **Après la troisième du collège (ou de l'enseignement agricole), les élèves entrent en seconde professionnelle**
- **Après un CAP(a) ou un autre Bac, les élèves entrent directement en première pour préparer le bac professionnel**
- **Avoir un maître d'apprentissage et être âgé de 16 à 29 ans pour la formation en apprentissage (à partir de la 1ère)**

Modalités d'accès

- **Formation initiale : accessible après rendez-vous d'inscription avec la directrice**
- **Apprentissage : accessible lorsque le contrat d'apprentissage est signé**

Les objectifs de la formation

Former des spécialistes de l'aide à la personne capables de :

- **Développer des compétences en termes de communication, d'autonomie et de prise de responsabilités**
- **D'exercer des emplois polyvalents de services auprès de personnes mais aussi d'entreprises et de collectivités territoriales**
- **Organiser et évaluer le travail au sein d'une équipe**



Durée:

- **3 ans après une 3ème, soit 1855 heures.**
- **2 ans après un CAP(a), une Seconde Générale (après positionnement) ou un autre Bac, soit 1365 heures.**

2 statuts possibles

- **Formation initiale**
- **Apprentissage (à partir de la 1ère)**

Enseignement général

- Informatique
- Sciences Économiques Sociales et de Gestion
- Français
- Biologie - Écologie
- EPS
- Anglais
- Histoire - Géographie
- Éducation Socio Culturelle
- Documentation
- Mathématiques

Enseignement professionnel

- Économie Sociale et Familiale
- Biologie - Écologie
- Sciences Économiques Sociales et de Gestion
- Éducation Socio Culturelle
- Soins aux personnes
- Entretien des locaux
- Préparation de repas
- Animation
- Communication professionnelle

Modalités d'examens

- Formation initiale et apprentissage : 19 contrôles en Cours de Formation (62.5% de la notation globale) et 4 épreuves terminales (37.5% de la notation globale)

Méthode mobilisée

- L'apprenti(e) est salarié(e), il est rémunéré selon l'âge et l'année de formation (de 27% à 100% du SMIC), alternant périodes en entreprise et en centre de formation
- Parcours de formation modulable en fonction des diplômes déjà acquis et/ou des objectifs à atteindre
- Accompagnement personnalisé

Les débouchés

Poursuite d'études :

- Vers un BTS (ESF, SP3S, DATR, Tourisme, ...)
- DUT Carrières Sociales
- Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif Social
- Vers les écoles spécialisées (Auxiliaire de puériculture, Aide Soignante, IFSI, ...)
- Vers toutes les formations de niveau 5

Vie active :

- Structures d'accueil pour personnes âgées, fragiles
- Structure d'accueil pour les enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire
- Entreprises liées au tourisme rural

Informations pratiques

- Tarifs : se renseigner au secrétariat de la MFR ou sur le site: <https://www.mfravesnes.org/>
- Possibilité de bénéficier d'aides régionales pour les apprentis dont l'aide au permis de conduire
- La scolarité est prise en charge par les OPCO pour la formation par apprentissage (7304€ /an)
- Accès à la carte Génération Hauts de France (HDF)
- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

MFR Le Clos Fleuri

5 rue du Pont des Dames 59440 Avesnes-sur-Helpe

Tél. 03.27.61.42.22 - Email mfr.avesnes@mfr.asso.fr

